



Résolution votée par l'assemblée générale du Red Fish, le 23 mars 2009

Lors de son assemblée générale du 23 mars dernier, les membres du RFN ont adopté à l'unanimité la résolution suivante, à l'intention des autorités communales et cantonales :

« Le Red Fish demande que les autorités communales et cantonales étudient sérieusement la possibilité de couvrir le bassin extérieur de 50 m des piscines du Nid-du-Crô à Neuchâtel, afin de pouvoir faire face aux manques de bassins et de lignes d'eau disponibles dans notre région.

La couverture du bassin de 50 m permettrait une utilisation toute l'année pour toutes les catégories d'utilisateurs. De plus, cela optimiserait l'utilisation des piscines du Nid-du-Crô, en les rendant beaucoup plus attractives.

Cela permettrait aussi de valoriser les sports aquatiques en améliorant nettement l'accès à l'eau.

Nous demandons que les autorités communales - qui s'étaient déjà formellement engagées en 2008 – mais aussi les autorités cantonales, continuent de négocier avec la fédération suisse de natation (FSN) et la commission fédérale pour des installations sportives d'importance nationale (CISIN 3) en vue d'obtenir des aides nécessaires à la réalisation d'un tel projet – il s'agit d'un soutien financier possible de plusieurs millions de francs –

Le but étant d'aménager le site et faire en sorte qu'un centre de natation d'importance nationale puisse aussi s'installer à Neuchâtel.

Par ailleurs l'assemblée du Red Fish regrette que la Ville envisage de construire un nouveau bassin de « barbotage » non-nageurs sur le site du Nid-du-Crô, avec des dimensions scolaires (moins de 25 m de long).

Le Red Fish souhaite que les autorités communales étudient avec un peu de sérieux la motion adoptée par le législatif de la Ville, le Conseil général, il y a maintenant plus de 3 ans, soit le 6 février 2006, et dont la demande d'étude est libellée comme suit :

« Il est demandé au Conseil communal de faire l'étude suivante:

- procéder à une analyse complète – et pas seulement financière – de la gestion des piscines du Nid-du-Crô ;
- d'émettre des propositions d'améliorations, notamment du point de vue des utilisateurs ;
- d'appliquer des priorités en prenant les critères de service public, de santé publique et de pratique sportive ;
- d'envisager à court terme la couverture du bassin extérieur de 50 mètres pendant toute ou partie de la période hivernale. Dans ce but, il s'agira de procéder à une étude comparative en termes de coûts d'investissement et de fonctionnement, de bilan énergétique, de potentiel d'utilisation et de partenariat possible avec les clubs sportifs ;
- d'étudier la mise en place d'un système solaire thermique et/ou géothermique permettant de couvrir au moins en partie les besoins de chauffage de l'eau des piscines. »

Nous demandons que nos autorités proposent une infrastructure améliorée répondant à l'attente grandissante des habitants de notre région en ce qui concerne la natation populaire, de loisirs et de santé, mais également aux besoins que nécessite les sports aquatiques comme la natation de performance.

Pour le comité du Red-Fish,
Nicolas de Pury, co-président